

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les journaux parisiens des diverses nuances divisent actuellement leur attention sur un grand nombre de sujets d'actualité : le problème tant de fois étudié et jusqu'à présent si imparfaitement résolu de la décentralisation administrative ; l'amalgame des éléments, politiques contraires introduits dans les commissions supérieures récemment constituées ; la panique générale jetée sur le marché par le bannissement des monnaies pontificales ; la question de la liberté de l'enseignement supérieur ; la suppression de l'autorité militaire en Algérie ; la liberté d'association ; la représentation des minorités, etc., etc.

Parmi ces différents sujets, les uns sont d'une actualité palpitante ; les autres sont quelque peu des redites ; mais nous vivons à une époque où chaque jour amène tant d'idées nouvelles, qu'il ne faut point se plaindre de voir parfois reparaître des idées, des articles et des clichés connus.

La télégraphie et les correspondances étrangères profitent largement aussi du chômage de la politique.

Aucune nouvelle aujourd'hui, si ce n'est que les membres progressistes du Reichstag ont déposé un projet de loi modifiant l'article 32 de la Constitution fédérale et accordant aux députés allemands une indemnité de frais de voyage et de séjour.

Le télégramme qui donne cette information ajoute que les nationaux-libéraux ont ouvert la lutte contre le gouvernement, et que M. Lasker

a prononcé un discours « très-applaudi » contre la peine de mort.

Cette question solennelle, terrible, qui divise si profondément les plus grands esprits ; qui se rattache à la morale, à la religion, à la philosophie, au droit, à la politique, à la science sociale, semble être, en ce moment, le terrain sur lequel les partis en Allemagne se sont donné rendez-vous pour se compter.

Comme nous l'avons déjà dit, la fraction des conservateurs purs est favorable au maintien de la peine de mort ; les conservateurs libres ne sont point d'accord ; le parti libéral-national et les progressistes voteront à l'unanimité l'abolition complète de la peine capitale. Le gouvernement prussien serait, dit-on, résolu à maintenir en principe l'échafaud, sauf à n'y faire monter que les assassins. On prétend aussi que le ministre de la justice, M. Leubner, serait disposé à renoncer complètement à la peine de mort, mais que le roi Guillaume, conseillé par le ministre des cultes et de l'instruction publique, M. de Muhler, insisterait pour la conservation de cette expiation suprême, en faveur de laquelle il invoquerait des passages extraits des livres saints.

Les scrupules religieux balanceraient dans l'âme du vieux roi le sentiment de l'humanité.

Il n'y a qu'une voix, en Prusse, pour taxer M. Lasker « d'enfant terrible. » La plupart des organes de l'opinion blâment sévèrement ce député au Parlement fédéral d'avoir, par sa motion « inopportune, » mis M. de Bismark dans la nécessité de dévoiler sa politique allemande.

Nous avons lu attentivement le discours du comte de Bismark, et l'impression que nous a laissée cette lecture, nous a fortifiés dans nos précédentes appréciations.

Le chancelier fédéral a rêvé trois choses : l'agrandissement de la Prusse ; la formation d'une confédération provisoire destinée à grouper autour de l'aigle prussienne les Etats peu considérables d'Allemagne ; la reconstruction enfin de la grande Confédération germanique, sous l'hégémonie prussienne.

Le coup de foudre de Sadowa a réalisé ses deux premiers rêves ; reste la réalisation du troisième : M. de Bismark l'attend maintenant du développement graduel de l'unité allemande au sein des Etats allemands même les plus rebelles. « Nous sommes, a-t-il dit, complètement d'accord sur le but où nous tendons, c'est à dire l'unification de toute l'Allemagne ; mais nous ne saurions aujourd'hui projeter de la sous une forme concrète le ferme achèvement, mais qui peut être considérée comme susceptible d'un progrès indéfini, aussi longtemps que la nation existera. La Confédération actuelle de l'Allemagne du Nord est une expression concrète de cette unité ; cependant je n'y vois qu'une forme transitoire, et, fût-elle agrandie de l'Etat de Bade, elle n'en serait pas plus définitive. »

D'accord sur le but, M. de Bismark et le parti fougueux, au nom duquel a parlé M. Lasker, diffèrent sur les moyens. Ce dernier veut l'absorption immédiate, le chancelier préfère la déglutition lente par petites bouchées.

C'est affaire d'opportunité.
Mais à quoi attribuer cette tactique modérée ? Faut-il, — comme on l'écrit de Vienne à la

Correspondance du Nord-Est, — y voir un effet de l'attitude résolue prise par le cabinet français du 2 janvier, et de l'accord qui existerait sur ce point entre les cabinets de Paris et de Vienne ? Il est vraisemblable, en effet, que si cette entente s'établissait d'une manière solide, la ligne du Mein aurait beaucoup de chances pour ne pas être dépassée, et que M. de Bismark, malgré toute l'énergie de sa volonté, oserait peu songer même à l'annexion du grand-duché de Bade.

La crise bavaroise se serait-elle définitivement évanouie dans les brouillards de l'Isar ? Il n'en est plus question depuis bientôt deux semaines. Qu'est devenu le prince de Hohenlohe ? Quelle a été la décision du roi Louis II ? Que dit le Parlement de Munich ? Que pense la Bavière ? Pas la moindre nouvelle sur ces points, certains chroniqueurs, — des médisants sans doute, — ont conclu que M. de Hohenlohe ne se séparera point de son portefeuille, que le roi dissoudra la Chambre et qu'il fera au cabinet de Berlin toutes les concessions possibles. Mais ce ne sont que des bruits jusqu'à présent nullement confirmés.

Les correspondances italiennes commencent à se préoccuper du réveil prochain de la vie parlementaire à Florence. Les projets financiers de M. Sella recevront-ils du Parlement un bon accueil ? Le cabinet se divisera-t-il, — ainsi qu'on l'a insinué, — ou demeurera-t-il compacte ? Quel sera le successeur de M. Lauza à la présidence de la Chambre des députés ? Le gouvernement restera-t-il neutre en présence de cette élection présidentielle !

FEUILLETON.

13

LIANE,

Par CHARLES DESLYS.

(Suite et fin.)

XXVII.

Les indifférents s'étaient retirés, voire même Marasca.

Liane et Césarine priaient, agenouillées auprès du divan sur lequel reposait Alice.

Les derniers rayons du soleil d'hiver venaient mourir tout à l'entour de cette blonde et charmante tête, à laquelle ils formaient comme une céleste auréole.

Je m'étais assis dans un fauteuil tourné vers la porte ; je regardais, j'écoutais, j'attendais.

Personne encore ; un profond silence.

Un bruit de pas se fit entendre : Stephen parut, suivi du docteur.

Derrière eux, dans l'entrebâillement de la porte, on apercevait Anthime.

Césarine et Liane relevèrent la tête et joignirent les mains pour remercier Dieu.

Stephen vint s'agenouiller auprès d'Alice et lui prit la main.

Rien encore ne s'émut en elle, elle ne bougea pas.

Le médecin à son tour s'approcha de la jeune fille, lui fit respirer un flacon, froitta légèrement ses tempes avec la liqueur qu'il contenait.

Elle eut un premier tressaillement ; un premier souffle s'échappa de ses lèvres.

Puis, lentement, comme en une résurrection, elle entra ouvrit les paupières, se retourna à demi, s'accouda sur un coussin, chercha du regard autour d'elle, aperçut enfin Stephen, et, se redressant tout-à-coup, lui mettant les deux mains sur les épaules.

— Ah ! fit-elle avec un sourire, te voilà donc enfin ! mais il est trop tard maintenant pour aujourd'hui... méchant !... nous ne pouvons plus nous marier que mardi prochain.

— Sauvé ! elle est sauvée ! s'écria Stephen en lui couvrant les mains de baisers et de larmes.

— Sauvé ? — fit Alice toute surprise, — qui ça... moi ? mais j'étais donc en péril, mais il s'est donc passé quelque chose... Ah ! oui, oui, je me rappelle comme un mauvais rêve...

— Alice ! ma chère Alice ! — interrompit Liane avec la crainte d'un nouveau danger.

— Non, non — fit le docteur, — il n'y a plus rien à

appréhender maintenant. Elle peut se souvenir ; elle le doit, ne fût-ce que pour remercier le généreux ami auquel revient tout l'honneur de sa guérison.

Le médecin venait de montrer Anthime.

Tous les yeux se tournèrent vers lui.

— Il vient de racheter le captif, — poursuivit le docteur, — il vient de r'ouvrir au fiancé les portes de la prison.

— C'est moi qui les avais refermées sur lui ! — s'écria soudainement Anthime avec l'accent du remords, — oui, c'est moi... c'est moi, misérable que je suis ! Ne me remerciez donc pas, Alice... mais laissez-moi vous demander pardon !

Il s'était avancé de quelques pas ; il s'agenouilla devant elle, le front courbé, les mains jointes.

— Pardon ! — reprit-il avec des sanglots étouffés dans la voix, — oh ! pardon, pardon ! j'ai failli vous rendre folle ou vous tuer... je ne savais pas que vous l'aimiez à ce point, moi... je ne le savais pas. Oh ! si vous pouviez comprendre combien j'ai souffert en apprenant hier soir que ce mariage se faisait aujourd'hui, quelle nuit j'ai passée, quelles tortures j'ai maintenant dans le cœur ! Il ne faut pas m'en vouloir, voyez-vous bien ? C'est la faute de mon éducation.

J'ai été élevé à croire que tout se pouvait avec de l'argent ; que tout devait céder à ma volonté, que celui-là

n'était point un homme qui ne savait pas tout briser, tout écraser sur son chemin. Oh ! comme le sort me démontre ma présomption ! comme il humilie mon orgueil !... comme la force devient impuissante ! comme la richesse se trouve pauvre devant un sentiment vrai, devant un amour inspiré, béni par Dieu.

Je me résigne donc, ne craignez plus rien de moi, soyez heureuse en paix, mademoiselle Alice. Vous aviez bien raison de le dire tout à l'heure : ce n'était qu'un mauvais rêve, il est fini, bien fini. Je vous aimais trop, voilà tout... Oh ! je vous aime encore, et ce sera mon châtiment. Mais non, non, je ne devrais pas vous dire cela, je ne l'ai pas dit. Viens, Césarine, emmène-moi... Allons-nous-en, allons-nous-en !

Il venait de se relever, le chancelai.
Sa filleule s'empressa de courir à lui, de le soutenir, de le guider, tout en lui disant, avec une tendresse encore étonnée, presque honteuse de son peu de clairvoyance :

— Ah ! parrain, mon pauvre parrain, comment n'avais-je pas deviné tout cela !... Appuyez-vous sur moi, comptez sur moi... Je suis forte, et je me souviens... venez.

Ils allaient disparaître tous les deux, lorsque Anthime, se retournant tout-à-coup vers Stephen :

— Monsieur, — dit-il, — voici votre lettre de change

Telles sont les questions qui circulent, en ce moment, de l'autre côté des Alpes.

En attendant, le roi Victor-Emmanuel, après avoir recueilli ovation sur ovation, à Naples, soulevé les vivats sur son passage, et, comme une *diva*, n'avoir pu se présenter dans un théâtre sans être inondé de fleurs, est remonté vers le Nord, s'est arrêté un instant à Florence et a repris sa route pour Turin.

Le *Jornal do Comercio* se plaint des mesures militaires prises par le gouvernement portugais.

« Nous sommes, dit-il, dans une situation voisine de l'état de siège. Le gouvernement suppose des émeutes qui n'existent que dans son imagination. L'artillerie court et fait tapage dans les rues de Lisbonne. Les précautions prises sont de telle nature que l'on pourrait supposer imminentes une sédition et une catastrophe politiques. »

Ces plaintes du *Jornal do Comercio* concordent, en effet, avec certaines informations portugaises, qui tendent à présenter comme absolument exagérées les nouvelles relatives à l'agitation des esprits en Portugal.

Suivant ces informations, le mouvement signalé à Oporto, notamment, ne serait que le résultat de la fièvre électorale qui travaille actuellement le royaume, et le gouvernement s'en préoccuperait fort peu.

Cette dernière assertion est au moins démentie par les plaintes du journal que nous venons de citer.

Continuation des désordres en Irlande.

Aux élections de Tipperary, M. Kickham, le candidat fenian, a obtenu 1,665 voix, contre 1,683 voix données à son compétiteur, M. Héron. Il a donc échoué, avec une infériorité de 18 suffrages. Ce résultat, joint aux réclamations qui vont se produire, ne contribuera point à calmer les esprits dans le comté.

« Les nouvelles particulières que nous recevons ce jour nous indiquent que le gouvernement italien serait désireux de faire entrer la question romaine dans une phase nouvelle. D'après notre correspondant, le cabinet de Florence ne serait pas éloigné de demander au gouvernement français de profiter de l'état de sécurité parfaite dans lequel le saint-siège se trouve, en apparence tout au moins, pour retirer ses troupes et revenir à la convention de septembre. »

Des renseignements positifs, dit la *France*, nous permettent d'affirmer qu'il n'est nullement question des éventualités dont parle le *Moniteur*.

INCIDENTS POLITIQUES.

Le *Moniteur* publie la note suivante, que nous

reproduisons sans chercher à pénétrer le secret des incidents auxquels elle fait allusion :

« En arrivant aux affaires, le cabinet du 2 janvier s'est trouvé d'abord aux prises avec l'émeute. Grâce à une attitude énergique, dans laquelle il était secondé par le concours de tous les libéraux honnêtes et modérés, ce premier obstacle n'a pas tardé à être surmonté. »

« Aujourd'hui le cabinet du 2 janvier a affaire à d'autres ennemis, à ce que l'on pourrait appeler le parti de la cour, qui, après avoir été dans toutes les circonstances l'auxiliaire et le serviteur du gouvernement personnel, se voit frappé par l'établissement du régime constitutionnel dans son influence et dans ses intérêts. »

« Nous devons à la vérité de reconnaître que les efforts tentés pour engager la personne du souverain dans des intrigues qui menacent son gouvernement, ont été jusqu'ici frappés de stérilité. Avec une bonne foi et une grandeur d'âme qui sont peut-être sans exemple, l'Empereur reste inébranlable sur le terrain constitutionnel, et l'accord le plus étroit et le plus satisfaisant continue de régner entre lui et ses ministres. Il importe donc que l'esprit public ne se laisse pas égarer par les suggestions de la presse réactionnaire, et ne s'exagère pas l'importance de difficultés qui tiennent bien moins à la situation qu'au désappointement et au déboire d'une minorité, dont le rôle politique est fini. »

Dans une seconde note, le *Moniteur* revient en ces termes sur le même sujet :

« Cela devait arriver, après les tentatives de l'extrême-droite pour désunir les ministres, les manœuvres pour séparer l'Empereur du ministère et de ses actes. Mais nous croyons pouvoir affirmer que le souverain a fermé l'oreille à tous les discours cherchant à l'entraîner hors de la voie libérale dans laquelle, avec une prescience rare chez les gouvernants, il est entré avec autant de sincérité que de régularité n'est pas un fait isolé, et nous le répétons, nos renseignements nous autorisent à dire que l'Empereur ne laisse échapper aucune occasion de témoigner aux nouveaux ministres la satisfaction qu'il éprouve à voir l'opinion publique si bien d'accord avec lui et avec eux. »

D'un autre côté, on lit dans *Paris-Journal* :

« On a parlé de dissentiments graves qui auraient éclaté entre le chef de l'Etat et plusieurs membres du cabinet, à la suite de la déclaration faite par M. Emile Ollivier, le 24 février, au sujet des candidatures officielles. »

« Les journaux, suivant qu'ils appartiennent à l'opinion hostile ou à l'opinion favorable au cabinet, ont raconté que l'Empereur s'était montré très-irrité de la déclaration de M. le garde des sceaux, ou, tout au contraire, qu'elle

avait été délibérée et arrêtée en conseil des ministres, en présence du chef de l'Etat.

« Nous croyons être bien informé, car nos renseignements nous arrivent de deux sources certaines, différentes d'intérêt et qui se contrôlent, — et nous pouvons affirmer que ces deux versions sont également inexactes. »

« L'Empereur se serait borné à des observations que nous sommes forcé de trouver très-justes et très-fondées, étant donné le régime constitutionnel. Le chef de l'Etat se serait plaint que l'engagement pris par le gouvernement, de garder désormais la neutralité complète, n'ait pas été soumis à l'appréciation du conseil, avant d'être porté à la tribune du Corps-Législatif. »

« Si le chef de l'Etat ne fait rien sans le conseil des ministres, les ministres ne doivent jamais s'engager sans avoir averti le chef de l'Etat. C'est la règle parlementaire; et M. Emile Ollivier, emporté par le désir de soulever un vote favorable, y a manqué. »

Comme renseignement d'un autre genre, disons que les dernières traces qu'avait pu laisser la conversation de mercredi entre M. Chevandier de Valdrôme et M. Emile Ollivier, sont effacées. Le ministre de l'intérieur a dîné dimanche chez le ministre de la justice. Le prince Napoléon assistait au dîner.

LE BUDGET.

On a distribué au Corps-Législatif le projet de budget pour l'exercice 1871. L'exposé des motifs est signé de M. de Lavenay.

Les dépenses ordinaires prévues par ce projet s'élèvent à la somme de 1,670,256,014 fr.

Elles se divisent ainsi :

Dette publique et dotation	542,157,394
Services généraux des ministères	873,184,083
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	242,925,537
Remboursements et restitutions	11,991,000

sur ceux accordés pour 1870, une augmentation de 19,647,866 fr.

Lors de la discussion du dernier budget, le Corps-Législatif a paru frappé de l'insuffisance des petits traitements dans un certain nombre de services.

Le ministre des finances a pensé qu'il serait possible et convenable d'affecter à l'augmentation des petits traitements, une somme de 9 à 10 millions, divisée en deux annuités, à savoir : près de 5 millions pour 1871, et le surplus en 1872.

Le crédit total demandé pour le service de la dette publique et des dotations s'élève à

à	542,157,394 f.
Le même crédit s'élevait pour 1870, à	539,918,097
Différence en plus pour 1871,	2,239,297

Les crédits demandés pour les services généraux des ministères sont de	873,184,083
Le service du ministère de la justice et des cultes est de	36,363,325
Celui des affaires étrangères,	13,161,200
De l'intérieur	62,725,685
Des finances	18,512,460
De la guerre	369,621,036
Du gouvernement général de l'Algérie	15,260,625
De la marine et des colonies,	164,292,750
De l'instruction publique	28,212,721
De l'agriculture et du commerce	12,705,500
Des travaux publics	90,430,200
Des beaux-arts	12,214,000

Les frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics sont de

242,223,537	
Les recettes ordinaires sont évaluées pour 1871 à	1,768,437,527
Les mêmes recettes n'ont été évaluées au budget de 1870 qu'à	1,738,467,393

Différence en plus pour 1871,

29,970,134	
Le gouvernement propose d'affecter au budget extraordinaire de 1871 une somme de	127,598,179
Et de fixer les dépenses du même budget à	126,435,112

Voici quelques renseignements sur la grève de La Mûre (Isère), qui nous a été annoncée, il y a quelques jours, par une dépêche télégraphique :

« Il paraît que, sous le prétexte peu important de quelques ouvriers punis pour malfaçon, la concession de mines de Psychagnard s'était mise en grève dès samedi. »

« Les ouvriers de cet atelier, au nombre d'environ cent vingt, sont venus ensuite à La Motte pour soulever cette concession, dont la grande majorité résista à leurs sollicitations. Un tiers seulement suivit le mouvement. »

« Lundi, un mouvement inverse se produisit. Tandis que les ouvriers de Psychagnard reprenaient leur travail, les meneurs de La Motte faisaient sortir à l'aide de menaces ceux qui s'étaient montrés disposés à rentrer. »

« Ils se portèrent alors à Psychagnard pour arrêter de force les travaux qui avaient repris, et ils y parvinrent. »

Le même jour, les grévistes formulèrent la proposition suivante et la signifèrent à la Compagnie :

— Oui... car, souffrant de la même blessure, nous n'en serons que plus indulgents l'un pour l'autre.

— Je ne vous comprends pas.

— Je m'explique, et sans embarras, maintenant.

Voulez-vous être ma femme ?

— Votre femme, moi ?

— Vous-même : qu'en pensez-vous ?

— Je pense, mon cher monsieur Anthime, que, puisque la pensée d'un autre mariage a pu vous venir, et le lendemain même de celui qui vous désespérait... je pense que bien décidément la souffrance n'a pas été faite pour les hommes, et que l'oubli vous viendra promptement.

— Je ne l'espère pas, — répondit-il avec une certaine rougeur au front, — mais ce serait encore tant mieux. L'idée d'ailleurs ne vient pas de moi, c'est Rine qui me l'a donnée.

— Ah !... je comprends... cette bonne Rine !

— Vous acceptez donc ?

— Monsieur Barbejean, — répliqua-t-elle après un nouveau silence, avec un nouveau sourire, — monsieur Barbejean, savez-vous ce que c'est que d'être presbyte ?

— Non, j'ignore le sens de ce mot. Expliquez-le moi.

— Un presbyte... est un espèce d'aveugle qui ne voit

que j'avais rachetée par l'entremise de Marasca. Défiérez-vous de cet homme, mais n'appréhendez plus rien de ces papiers... ils n'existent plus.

Et, déchirant toute la fatale procédure, il alla la jeter dans l'âtre.

— Que faites-vous, monsieur ? — se récria vainement le vicomte, — je prétends m'acquitter envers vous, je le veux ?

— A votre aise ! — conclut en s'éloignant Anthime, — vous en êtes maintenant le maître... Adieu !

XXVIII.

Alice et Stephen, mariés depuis la veille, venaient de partir pour l'Italie.

Liane et moi, nous les avions accompagnés jusqu'à la gare du chemin de fer de Lyon.

Lorsque passa dans l'air l'aigre sifflement de la locomotive, Liane porta la main à son cœur et ne put se défendre de murmurer :

— Ah ! je n'ai plus de sœur maintenant ; me voici seule !

— Eh bien donc, et moi ? — lui répondit inopinément la voix amie de Césarine.

Liane la saisit à deux mains, et l'embrassa comme une consolation, comme une espérance inespérée.

Comprenant que j'allais être de trop, je les fis monter toutes deux dans une voiture, et je m'éloignai.

Mlle Rine reconduisit Liane jusque chez elle, et parut vouloir s'y installer comme une autre jeune sœur.

— Merci ! — lui dit Liane. — Ah ! si je fusse rentrée seule ici, j'aurais bien pleuré !

— Il va venir encore quelqu'un, répliqua la jolie Normande avec un certain sourire malicieux.

— Qui donc ?

— Vous ne devinez pas ?

— Non.

— Mon parrain. Il faudra bien le recevoir, n'est-ce pas ? Vous lui rendez justice, vous, vous savez combien il est bon, combien il est malheureux, combien il a besoin qu'on le console !

— Mais qu'y puis-je, moi ?

— Beaucoup plus peut-être que vous ne le pensez, ma chère Liane. Il va venir, il veut vous parler sans témoins, vous parler de choses très-graves... me promettez-vous de l'écouter ?

— Soit !

— Oh ! merci pour lui, merci pour moi !

Mlle Rine refusa de s'expliquer davantage, mais avec un certain air mystérieux, avec des réticences de plus en plus étranges.

Au bout d'une heure environ, Anthime arriva.

Ce fut sa filleule qui alla lui ouvrir ; ce fut elle qui l'introduisit dans le salon, auprès de Liane.

Puis, après avoir adressé à celle-ci un regard suppléant, à celui-là une petite moue encourageante, elle les laissa seuls tous les deux, elle se retira dans la pièce voisine et, sans doute pour leur prouver qu'elle ne les écoutait point, elle se mit à jouer sur le piano l'ouverture de *Guillaume Tell*.

— Eh bien ! — fit Liane après un silence, — eh bien ! monsieur Barbejean, êtes-vous plus raisonnable ?

— Je le crois, — répondit-il, — mais je vous en dois avant tout l'aveu, je n'oublierai jamais votre sœur... non... jamais !

— Un amour brisé ne s'efface jamais complètement du cœur, je le comprends, je le sais ; mais il s'y cache si bien que Dieu seul en a le secret.

— Impossible ! — se récria Barbejean, — c'est impossible !

Liane eut un amer sourire, et répliqua :

— Monsieur Anthime, regardez-moi bien en face... et, comme preuve de ce que je viens de vous dire, recevez une confidence que vous ne répéterez pas, vous, j'en suis certaine... J'aimais, j'aime Stephen.

— Vous ! — se récria-t-il tout stupéfait, — vous... eh bien... tant mieux !

— Comment, tant mieux ?

Augmentation de salaire; journée de 3 fr. en moyenne, portée à 3 fr. 50 au minimum, sans maximum;

Réduction en même temps des heures de travail (8 heures au lieu de 9);

Pension de retraite de 365 fr. après vingt-cinq ans de service;

Suppression des amendes.

Ces conditions furent apportées mercredi par quatre cent cinquante ouvriers environ, aux directeurs de l'exploitation, qui déclarèrent n'avoir pas des pouvoirs suffisants pour accepter les conditions présentées ainsi, et que d'ailleurs ils les trouvaient exorbitantes.

Le 26, la Compagnie leur offrit :

1° Une augmentation de 10 0/0 sur les salaires, ce qui mettrait le prix moyen de la journée de neuf heures à 3 fr. 50.

2° Une diminution de moitié sur les retenues pour résiliation des prix-faits.

3° La suppression des amendes pour l'absence du lundi.

4° La réglementation des amendes pour charbon mal trié.

5° Une augmentation de plus d'un tiers sur la subvention versée par la Compagnie à la masse de secours.

6° De compter pour la retraite tout le temps passé par l'ouvrier dans les mines, déduction faite seulement des périodes d'absence, quelque longues qu'elles soient, pourvu qu'il ne prenne pas de service dans d'autres mines.

Aucun arrangement n'est encore survenu sur ces deux propositions, et la Compagnie a fermé toutes ses exploitations. Un détachement de troupes s'est rendu sur les lieux; le préfet et le procureur général y sont venus également pour tenter une conciliation. Les opérations du tirage au sort se sont faites à La Mûre dans le plus grand calme.

On espère que toute collision sera évitée.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le ministre de l'instruction publique vient de demander aux inspecteurs généraux de lui indiquer les modifications réglementaires qu'on pourrait introduire dans le régime intérieur des lycées.

Les actes d'insubordination qui viennent de se produire dans plusieurs de ces établissements nécessitent quelques réformes.

M. le général de Montaudon, membre du comité d'infanterie, est désigné pour remplacer, dans le commandement de la place de Paris, M. le général Soumain, qui passe, à la date du 29 mars, dans le cadre de réserve.

Le *Gaulois* annonce, — et nous lui laissons la responsabilité de cette nouvelle, —

que les objets éloignés de lui. Vos yeux cherchaient le bonheur; ils se sont arrêtés d'abord sur Alice, ils s'arrêtèrent maintenant sur moi, qui plus qu'elle suis séparée de vous par une infranchissable distance... Oh! presbyte, presbyte, mais vous ne voyez donc pas qu'il est auprès de vous!

Liane venait de rouvrir la porte, elle montrait Césarine.

— Qu'y a-t-il donc? — demanda celle-ci avec un mouvement pour se relever, pour accourir.

— Rien, — répondit Liane, — il n'y a rien. Reste là, continue de jouer tandis que nous achevons notre entretien, mais retourne-toi de temps en temps vers nous... Je veux que ton parrain te regarde de loin.

Césarine obéit, surtout quant à la dernière partie de la recommandation qu'elle n'avait pu comprendre, qu'elle était curieuse de deviner. Aussi tout en continuant de promener ses mains sur le piano, presque à chaque mesure elle montrait son rose et printanier visage, ses grands yeux questionneurs et son malicieux sourire.

Se retournait-elle vers l'instrument sonore, on apercevait encore sa svelte taille, son gracieux cou resté blanc sous le hâle, et les épaisses torsades, les quelques boucles sans cesse agitées de sa magnifique chevelure blonde.

que don François d'Assises vient de faire mettre une saisie-arrêt sur la fortune mobilière d'Isabelle II, son épouse.

Le but de cette mesure serait de retirer le capital de la famille royale d'entre les mains des administrateurs actuels.

Don François ne veut pas qu'on continue à compromettre, par des dépenses exagérées, la fortune de ses enfants et celle de l'ex-reine elle-même.

— M. et M^{me} X..., de Paris, tout joyeux d'aller au spectacle, s'étaient tellement pressés pour se rendre au Châtelet, qu'ils avaient négligé de dîner.

Dans le courant de la soirée, madame X... fut prise de tiraillements d'estomac et pria instamment son mari d'aller lui chercher quelques gâteaux.

Comme le rideau allait se lever, le mari se dépêcha et courut tout d'une traite; il descend quatre à quatre les escaliers et s'élança sur la place du Châtelet. A peine a-t-il fait quelques pas qu'il est renversé par une voiture dont les roues lui passent sur le corps.

Ne voyant pas revenir son mari, M^{me} X... conçut de l'inquiétude et se décida à descendre au contrôle demander si par hasard on ne l'avait pas vu.

Là elle apprit l'horrible vérité, et courut tout affolée à la Morgue réclamer le cadavre de son pauvre mari.

— La dame Marie O., âgée de 26 ans, couturière en robes, domiciliée rue Folie-Méricourt, voulant fêter avec son neveu, Jules H., enfant de neuf ans, le dimanche-gras, avait acheté une volaille. Afin de la mettre à la broche, elle alluma du charbon dans une coquille, sans prendre la précaution d'ouvrir la fenêtre de sa chambre qui n'a pas de cheminée.

Vers trois heures de l'après-midi, des personnes que la dame O. attendait arrivèrent; elles sonnèrent et frappèrent à diverses reprises à la porte sans recevoir de réponse.

On fit ouvrir la porte par un serrurier, et on trouva la dame O... et son neveu étendus sans vie sur le carreau de la chambre. Ils avaient été asphyxiés par les émanations carboniques.

— S'il faut en croire les correspondances de Rome, le carnaval romain, — ce carnaval qui a fourni à Berlioz une de ses plus belles œuvres symphoniques, — ne serait guère animé, cette année. On attribue à une pluie persistante ce défaut d'entrain. Cependant, la police romaine vient d'autoriser, pour les deux derniers jours gras, le port d'un masque sur le visage dans les rues. Cette concession est faite, pour la seconde fois depuis 1850.

— La *Liberté* donne des détails sur la fabrication des masques :

« Le croirait-on? Pour produire cet affreux morceau de carton qu'un gamin se plaque sur la figure, il faut huit mains d'œuvre différen-

tes. Un ouvrier prépare le papier, un autre le colle, un troisième fait le moulage, un quatrième pose dessus une couche de couleur, un cinquième met le rouge, opération qu'on nomme *rougissage*, un sixième ouvre les yeux et la bouche, un septième décore, un huitième rogne. Chaque travail est parfaitement distinct de l'autre, et avant de passer sur la face d'un gavroche, ce masque a passé par huit mains de travailleurs.

Le loup en velours varie de 3 fr. à 36 fr. la douzaine; le loup en satin, de 4 fr. à 12 fr. On confond parfois le loup et le domino. Le loup est de forme ronde et sert particulièrement aux femmes; le domino est carré.

On fabrique aussi des masques de luxe en cire avec cheveux naturels, qui valent jusqu'à 10 ou 15 francs pièce; mais l'étranger seul paie ce prix-là.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous avons dit, dans notre précédent numéro, que M. le ministre des travaux publics vient d'autoriser la mise aux enquêtes, dans les deux départements de la Vienne et de Maine-et-Loire, du chemin de fer de Poitiers à Saumur.

L'*Echo du Poitou* donne la même nouvelle, et l'accompagne des lignes suivantes :

« L'affaire suit donc sa marche régulière, et l'inquiétude qui semblait s'emparer des populations n'a jamais eu de raison d'être. On s'imagine, en effet, trop communément, qu'aussitôt une concession donnée, la compagnie en faveur de qui elle est faite n'a plus qu'à mettre la main à l'œuvre. C'est une erreur grave, et les formalités administratives par lesquelles il faut nécessairement passer, s'y opposent absolument.

Après l'enquête que nous annonçons aujourd'hui, la compagnie de Poitiers à Saumur aura encore à subir l'examen du Conseil d'Etat et celui du Conseil général des ponts-et-chaussées, qui seront eux-mêmes suivis de l'avis des ministres de l'intérieur et des travaux publics; le décret approbatif ne viendra qu'après.

Ce sont là, sans doute, dans l'état actuel de la question, de simples formalités; mais elles prennent du temps, et il n'est pas possible de s'y soustraire.

Du reste, on n'a pas attendu la mise à l'enquête pour aborder les travaux préliminaires. L'étude définitive est commencée depuis le 1^{er} février, et elle sera probablement terminée, ou bien près de l'être, quand le décret approbatif sera rendu. On aura ainsi gagné plusieurs mois, et c'est la meilleure réponse que puisse faire le conseil d'administration aux lenteurs imaginaires qu'on semble vouloir faire peser sur lui.

Une convention vient d'être signée entre la France et l'Angleterre, abaissant le prix des lettres entre ces deux pays. Le prix des lettres ordinaires de France en Angleterre serait abaissé à 30 centimes.

Le président du *Club des Patineurs* a l'honneur de prier les personnes qui désireraient faire partie de ce Club de venir aujourd'hui jeudi 3 mars, à 7 heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville, afin d'y donner leurs noms et entendre la lecture du règlement.

On écrit de Bourgueil, le 24 février :

« Le nommé Houlbert, domestique du sieur Gaultier, marchand de vins à La Flèche, conduisait ce matin, sur la route départementale de Tours à Saumur, deux charrettes chargées de vins, lorsque arrivé à quelque distance de Saint-Nicolas, il s'endormit sur le *fainéant*, c'est-à-dire sur le siège latéral de sa voiture, et tomba sous une des roues qui lui passa sur la jambe gauche.

Il cria aussitôt de manière à faire arrêter ses chevaux, qui, en effet, s'arrêtèrent en place. Mais sa jambe était encore engagée sous la roue et il demeura dans cette affreuse situation

pendant trois quarts d'heure environ. Enfin ses cris furent entendus du sieur Mabileau, charron à la Martellière, qui accourut, le dégaa et le transporta à l'auberge de la dame Thibault.

M. Gérard, médecin à Bourgueil, appelé aussitôt, a constaté que la jambe d'Houlbert était littéralement broyée et que ses blessures sont d'une extrême gravité.

Une correspondance de Paris confirme la nouvelle que nous avons donnée du désistement de M. Conté, qui avait porté plainte contre le prince Murat et son gendre, pour voies de fait.

Le prince Pierre Bonaparte serait transféré, dit-elle, au pénitencier de Tours, le 10 mars.

On sait que la famille Noir a l'intention de se porter partie civile dans l'affaire du prince Pierre Bonaparte. Elle sera représentée par M^r Floquet.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 2 mars. — Le *Journal officiel* publie le récit d'événements qui viennent d'avoir lieu au Sénégal. Une colonne de 500 soldats français rencontra 2,000 insurgés et les défit en leur faisant éprouver des pertes sensibles.

Madrid, 1^{er} mars. — Sept malfaiteurs, sans bannière politique, ont détourné deux propriétaires des environs de Tolède, mais personne n'a encore signalé l'apparition de bandes carlistes dans cette contrée. Le maréchal Prim chasse dans les montagnes de Tolède.

Berlin, 1^{er} mars. — Au Reichstag, M. de Bismarck soutient longuement le maintien de la peine de mort. Il dit que si la peine de mort est rejetée du Code pénal, on obtiendra difficilement la majorité du conseil fédéral; que toutes les voix et l'influence en Prusse seront pour le maintien.

Malgré cette déclaration, la suppression de la peine de mort a été adoptée par 118 voix contre 81.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

Nous avons en ce moment à Saumur, et pour quelques jours seulement, le célèbre oculiste J.-H. CAHN, de Paris, spécialiste de la plus haute réputation, connu depuis longtemps dans le monde scientifique par son application spéciale de verres gradués dans les fatigues, affaiblissements ou maladies de la vue. M. Cahn vient de trouver, par un nouveau perfectionnement de son admirable système, le moyen de soulager et d'améliorer toujours et de guérir le plus souvent complètement toutes les maladies, fatigues, affaiblissements ou troubles de la vue, sans opération ni remède. Des milliers de personnes sont, chaque année, soulagées et guéries par cette admirable méthode, et tous les journaux ont cité et publié de nombreux et merveilleux cas de succès. Aussi sa présence à Saumur est-elle considérée comme un événement des plus heureux pour toutes les personnes dont la vue est défectueuse.

M. Cahn reçoit tous les jours, compris le dimanche, de dix à quatre heures, hôtel Budan, à Saumur.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION

Par DULAURE.

Publication illustrée et populaire complète en 150 livraisons à 10 centimes ou 13 séries à 1 franc (1).

Les 10 premières séries ont déjà paru. Les récents événements politiques n'ont fait que donner un élément nouveau au succès si mérité de cet important ouvrage historique.

Le nom et la personnalité de l'auteur, son amour ardent de la Liberté et de la Patrie, ses

(1) DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

— Eh bien! — dit Liane à Anthime, — eh bien! comprenez-vous?

— Vous êtes la raison même, — répondit-il, — et je vous remercie de m'avoir ouvert les yeux. Gardez Rine avec vous jusqu'au printemps prochain, puis ramenez-la moi là-bas... Je crois que je ne serai plus presbyte.

XXIX.

Par une douce et souriante matinée de la fin d'avril, un joyeux cortège défilait sous le vert bocage où se cache la chapelle de Saint-Arnauld.

C'était la noce de Césarine et d'Anthime. Je donnais le bras à Mme Barbejean, M. Barbejean donnait le bras à Liane.

— Etes-vous content? — lui demanda-t-elle, — et Césarine sera-t-elle heureuse?

— Oui, — répondit-il franchement, — oui... mais vous?

— Moi, — conclut-elle en tendant la main à la mariée, — moi, je suis de celles qui savent se contenter du bonheur des autres. Je partagerai ma vie entre Alice et Rine; j'éleverai, j'aimerai les enfants de mes deux sœurs.

CHARLES DESLYS.

FIN.

opinions bien connues disent suffisamment avec quelle énergie et quelle vérité sont écrites les phases émouvantes de cette partie de notre histoire contemporaine.

Parmi les belles et intéressantes gravures que l'Univers illustré contient dans son numéro de cette semaine, nous citerons : Conférence de M. Jules Favre, au Cirque des Champs-Elysées; le Grand concours agricole au palais de l'Industrie (deux dessins); le Second bal de l'Hôtel-de-Ville; la Mort de Salmave, ex-président d'Haïti; Le cloître de Sainte-Marie-

des Anges, à Rome; le Canal maritime d'Amsterdam (deux gravures); Portrait de M. Louis Gallait, etc. — L'Univers illustré est le véritable journal de la famille, et tout le monde sait qu'à l'attrait de ses magnifiques dessins, il joint celui d'une partie littéraire hors ligne. Chaque jour, — et c'est justice, — ne fait que consolider et accroître l'immense succès de l'Univers illustré.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS. — Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Santé à tous par la douce Revalescière du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer.

elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 0 3/4 kil., 12 fr.; 1 1/2 kil., 20 fr. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs saines aux personnes et aux enfants les plus faibles; nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 la 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

A VENDRE
OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON

Avec jardin et vignes,

Sise au Pont-Fouchard,

Occupée actuellement par M. Gouin, appartenant à M^{me} veuve BONTEMPS. S'adresser, pour les renseignements, à M. VÉRON, au Pont-Fouchard, ou à M. NEYEU, ferblantier, rue du Portail-Louis. (561)

MAISON,

CAFÉ ET RESTAURANT BEUROI

Place du Roi-René, à Saumur,

A VENDRE
OU A ARRETER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur. S'adresser à M. BEUROI. (357)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Samedi 5 mars 1870, à midi, il sera procédé, sur la place la Bilange, à Saumur, à la vente aux enchères d'un cheval, de la brigade de gendarmerie de Vihiers.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER

Pour cause de cessation de commerce,

UN MAGASIN

DE LINGERIE ET MODES

Très-bien achalandé

Et dans un bon quartier.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

de suite,

UN RESTAURANT bien achalandé, bon matériel et long bail, dans un bon quartier de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain, MAISON

Rue Cendrière, n° 3.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE PORTION

DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(57^e ANNÉE).

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 52 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, etc.

Edition mensuelle, paraissant le 1^{er} de chaque mois :

Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr.

Edition bi-mensuelle, paraissant le 16 de chaque mois :

Avec gravures et texte..... 16 fr. — 18 fr.
Avec patrons..... 15 fr. — 18 fr.
Avec gravures, texte et patrons..... 20 fr. — 24 fr.

Edition hebdomadaire (Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis), paraissant tous les Samedis :

Avec gravures, patrons et planches de travaux avec texte explicatif..... 28 fr. — 32 fr.

Pour l'Edition mensuelle et pour les Editions bi-mensuelles, les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

Pour l'Edition hebdomadaire, les abonnements peuvent se faire par trimestre, au prix de 7 fr. 50 pour Paris et 8 fr. 50 pour les départements.

On s'abonne au JOURNAL DES DEMOISELLES en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro spécimen de l'un des deux Journaux.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles

(7^e ANNÉE).

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une Livraison de 24 pages de texte — contenant des petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc. — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des six premières années forme quatre beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR :

ÉTUDES HISTORIQUES

sur

L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES

DE LA VILLE DE SAUMUR.

Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 1 ^{er} MARS.			BOURSE DU 2 ^e MARS.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1869.	74	22	12	74	30	08
4 1/2 pour cent 1859.	105	25	25	105	25	25
Obligations du Trésor.	495	1	25	495	1	25
Ville de Paris 1869.	367	50	50	368	50	1 50
Banque de France.	2890	10	20	2885	10	5
Crédit Foncier (estamp.).	1290	10	10	1300	10	10
Crédit Foncier colonial.	400	10	10	400	10	10
Crédit Agricole.	622	50	50	622	50	50
Crédit industriel.	660	1	25	658	75	1 25
Crédit Mobilier (estamp.).	205	5	5	200	25	5
Comptoir d'esc. de Paris.	693	75	75	692	50	1 25
Orléans (estampillé).	996	25	25	1000	3	75
Nord (actions anciennes).	1152	50	1 25	1157	50	5
Est.	610	3	75	607	50	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	1003	75	1 25 5	1010	75	6 25
Midi.	632	50	1 25	635	2	50
Ouest.	620	1	25	620	1	25
Charentes.	478	75	75	477	50	1 25
Vendée.	400	10	10	400	10	10
C ^e Parisienne du Gaz.	1745	1	25	1748	75	3 75
Canal de Suez.	341	25	1 25	347	50	3 75
Transatlantiques.	213	75	1 25	212	1	75
Câble transatlantique.	420	10	10	420	10	10
Compagnie immobilière.	98	75	6 25	107	50	8 75
Emprunt Italien 5 0/0.	55	55	15	55	60	65
Autrichiens.	776	25	6 25	785	8	75
Sud-Autrich.-Lombards.	493	75	1 25	500	6	25
Victor-Emmanuel.	437	50	26 25	460	22	50
Crédit Mobilier Espagnol.	315	1	25	316	25	1 25
Est-Hongrois.	990	5	5	990	5	5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	352	50	351	50
Orléans.	342	50	342	50
Paris-Lyon-Méditerranée.	337	50	338	50
Ouest.	336	50	337	50
Midi.	337	50	337	50
Est.	343	50	343	50

Saumur, P. GODET, imprimeur.